



**AVIS DE PUBLICITE – REFERENCE 57592**

**MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE**

**UNITE DE PRODUCTION ALPES – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE L'ARVAN**

**COMMUNE DE SAINT JEAN DE MAURIENNE**

**CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ET REVOCABLE  
DU DOMAINE PUBLIC HYDROELECTRIQUE**

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une personne physique ou morale sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique ou non économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à la personne physique ou morale ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

<b>Publié le</b>	04/03/2022
<b>Durée de mise en ligne de l'avis</b>	1 mois calendaire
<b>Date limite de réception propositions</b>	04/04/2022
<b>Objet de l'occupation</b>	Occupation du domaine public hydroélectrique
<b>Lieu</b>	Commune de la St Jean d'Arves Références cadastrales : D110 D132 D133 D134 D114 D113 C1064 C1100 d135
<b>Activité sollicitée par le demandeur</b>	Récupération et valorisation de matériaux
<b>Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement</b>	Néant
<b>Type d'autorisation délivrée/ Durée</b>	Convention d'occupation précaire et révocable Durée : jusqu'à la fin du titre d'exploitation de la chute de l'Arvan soit le 31/12/2025.
<b>Conditions financières à la charge du demandeur</b>	Redevance annuelle d'occupation en application de l'article L 2125 du CG3P, Frais de dossier, Indemnisation des éventuelles pertes de production, Taxes, impôts et frais liés à l'occupation

<b>Conditions générales d'attribution/ critères de sélection</b>	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>- Maturité du projet</li><li>- Faisabilité du projet</li><li>- Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique</li></ul>
<b>Dépôt des candidatures</b>	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF Petite Hydro – PH2 – 4eme étage – 134 rue de l'étang – 38950 St Martin le Vinoux A l'attention de Sonia LE SCOUR Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR Objet à mentionner : Candidature COT 57592
<b>Service à contacter pour renseignement</b>	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DTEAM CC PFA 134 Rue de l'étang PH3 – R2 38950 SAINT MARTIN LE VINOUX